

# Compte-rendu provisoire du conseil de l'école doctorale Galilée

Mardi 5 juillet 2016

Membres du conseil de l'école doctorale présents ou représentés :

Jean-Stéphane DHERSIN, Ana FARTO, Patrick FRANCIOSI, Olivier GORCEIX (représenté par Vincent Lorent), Khaled HASSOUNI, Dominique LEDOUX, Anissa MOKRAOUI, Francis NIER, Heřko RODEL (représenté par Christophe FERON), Frédéric ROUPIN (représenté par Laure PETRUCCI), Nadine VARIN-BLANK (représentée par Dominique LEDOUX), Benořt BAUDRILLART, Amena BUTT, Tatiana FORESTIER, Didier LESESVRE.

16h, Salle B107 (Institut Galilée, LIPN)

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du 25/03/2016
- 2) Validation des contrats doctoraux 2016-2017
- 3) Questions diverses

**La séance est ouverte à 16h**

Dominique Ledoux informe le conseil que l'approbation du compte rendu du 25/03/2016 aura lieu lors du prochain conseil afin de pouvoir intégrer les remarques de Vincent Lorent, précédent directeur de l'ED

Informations diverses :

Dominique Viennet souhaite mettre un terme à ses fonctions de représentant du L2TI au sein du conseil. Anissa Mokraoui le remplace après accord d'Azzedine Beghdadi et du bureau de l'ED.

Appel d'offre Double Culture :

Le critère de cet appel d'offre repose sur un projet porté par 2 établissements de la ComuE et 2 écoles doctorales différentes, dont une est porteuse et l'autre secondaire.

4 candidatures ont été reçues à l'ED et émanent toutes de l'UFR SMBH (Hypoxie et poumon, EREN, LVTS). Ces dernières ont été examinées au bureau de l'ED le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La candidature retenue et envoyée à SPC est celle de Nathan Rainey. Elle est portée par le laboratoire LVTS avec Laurence Motte (ED Galilée, ED principale) et Patrice Petit (ED MTCI-Paris Descartes, ED secondaire) comme directeurs de thèse. Un jury ad-hoc sera constitué par l'USPC et les auditions auront lieu le 11 juillet 2016.

Laure Petrucci déplore les délais trop courts car une candidature du LIPN n'a pu être retenue. Le diplôme de Master du candidat n'était pas validé au 17 juin (le jury n'était pas encore réuni et l'étudiant encore en stage).

En 2014 et 2015, l'USPC proposait 10 contrats pour un total de 10 demandes. Pour 2106, l'USPC propose toujours 10 contrats mais il y aura probablement une demande plus forte.

En 2014 et 2015, 3 contrats doctoraux émanant de SPC sur la dotation « contrat de site » ont été attribués, via les ED, aux structures fédératives de Paris 13, dont 2 pour l'ED Galilée. En 2016, la répartition par SPC de la dotation des CD « contrats de site » aux établissements a changé et s'est appuyée sur une politique doctorale de SPC. Dans ce contexte, notre ED a pu bénéficier d'un contrat supplémentaire sur cette dotation. Le bureau de l'ED a décidé de flécher ce CD dans le but de renforcer le caractère inter-disciplinaire de notre ED, tout en s'inscrivant dans la politique de SPC qui affiche sa volonté de soutenir la recherche transdisciplinaire. En conséquence, l'appel d'offre adossé à ce CD porte sur un projet transdisciplinaire situé à l'interface entre 2 maisons de notre ED (CD "double culture inter-maison"). Le retour des dossiers est fixé au 26 août 2016. Un jury ad-hoc se réunira en septembre pour son attribution. Les membres des laboratoires ou équipes (pour les laboratoires pluri-équipes) demandeurs ne participeront pas à ce jury.

Tatiana Forestier souhaite savoir comment sont diffusées les informations.

Dominique Ledoux précise qu'elles sont envoyées aux directeurs de laboratoire. Il est décidé que les informations seront également envoyées aux membres du conseil. Elles seront également mises sur le site de l'ED dès que celui-ci sera actualisé (en cours)

Dominique Ledoux aborde les bourses aux mérites.

Ce dispositif de bourses au mérite, lancé en 2013 à l'initiative de Vincent Lorent, permet à des doctorants étrangers, bénéficiant d'une bourse identifiée, de bénéficier d'un complément à hauteur de 1200 €/mois. Le financement de ces bourses est effectué sur la base d'un 1/2 contrat doctoral (masse salariale) transformé en complément de bourse (fonctionnement). Si le nombre de candidature est supérieur au montant disponible, le bureau de l'ED devra sélectionner les dossiers les plus « méritant ».

Vincent Lorent précise que les candidats sont assez discrets, et que dans la majorité des cas, ce sont les directeurs de thèse qui en font la demande.

Dominique Ledoux détaille les précédentes attributions de cette bourse sur 3 ans : 2013 -2016 : 7 doctorants ; 2014-2017 : 2 doctorants ; 2015-2018 : 5 doctorants.

Vincent Lorent souligne que dans une logique comptable, la bourse est lissée sur toute l'année et que les derniers mois avant la soutenance, les financements sont difficiles.

Dominique Ledoux précise que l'appel d'offre sera lancé en juillet avec un retour pour fin octobre. Les demandes seront traitées en bureau, puis validées par la commission recherche, puis par le conseil d'administration. Une fois, le procès-verbal saisi, il sera envoyé à l'agence comptable. Le doctorant devra ouvrir un compte bancaire en France dès son arrivée.

## 2 autres informations diverses :

### A) procédure de dématérialisation des inscriptions

La création et mise en place d'une procédure de dématérialisation des inscriptions des doctorants, via une plateforme en ligne, a été conjointement pilotée entre la DSI, le BRED et les écoles doctorales Erasme/Galilée. L'objectif, in fine, est d'avoir une procédure entièrement dématérialisée depuis la candidature d'un doctorant, son inscription et réinscription (après

validation par l'ensemble des directeurs) jusqu'à sa soutenance. Cette procédure a été « ouverte » par Erasme en juin pour les candidatures aux contrats doctoraux. Galilée utilisera cette procédure en septembre lors de l'inscription des doctorants. La procédure se fait en 6 étapes :

### **Étape 1 :**

Afin que le doctorant puisse candidater à l'école et lui créer un code d'accès à la plateforme, les informations ci-dessous sont nécessaires et doivent être envoyées par mail au secrétariat : nom et prénom ; adresse mail ; date de naissance ; nom du laboratoire ; diplôme préparé ; nom du directeur de thèse ainsi que son accord (joindre l'accord, sauf mail émanant du directeur de thèse) et un financement.

### **Étape 2 :**

Une fois ces éléments saisis par le secrétariat de l'ED, le candidat recevra en retour un mail avec son code d'accès à la plateforme afin de saisir le dossier.

### **Étape 3 :**

Un fois le dossier saisi et validé par le candidat, le directeur de thèse recevra son code d'accès à la plateforme afin de remplir la partie PROJET DOCTORAL. Ce projet doit être rédigé par le directeur de thèse en relation étroite avec le doctorant et complété par le projet de thèse à ajouter dans les pièces à fournir, puis valider la demande (attention : vérifier que les éléments soient bien saisis et les pièces jointes incluses).

### **Étape 4 :**

Validation du dossier par le directeur du laboratoire (un mail avec son code d'accès à la plateforme lui sera envoyé par mail).

### **Étape 5 :**

Validation du dossier par le directeur de l'école doctorale (un mail avec son code d'accès à la plateforme lui sera envoyé par mail).

### **Étape 6 :**

Impression de l'extrait du dossier et signature du VP CR de l'Université de Paris 13.

#### B) nouvel arrêté du 25 mai 2016

Un nouvel arrêté fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat a été publié le 25 mai 2016. Sa mise en application va nécessiter un travail important de mise en conformité dans les mois à venir. L'un des points de mise en conformité repose sur la composition du conseil. Le nouvel arrêté prévoit jusqu'à 26 membres. Actuellement, 24 membres composent le conseil : 11 responsables de laboratoires ; 1 directeur de l'école ; 5 doctorants élus (+ un suppléant) ; 6 membres extérieurs et 1 membre du personnel. Le nouvel arrêté prévoit également que 60% des membres soient

des représentants Paris 13 dont au moins deux personnels ingénieurs, administratif ou technicien, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il faudra donc rediscuter de la composition du conseil et notamment décider si le directeur adjoint est membre de droit du conseil avec voix délibérative. Le nombre de représentants de Paris 13 ne devrait pas changer, ainsi que celui des doctorants.

Toujours dans le cadre du nouvel arrêté, l'ED devra valider le nouveau format de charte des doctorants ainsi que celui de la convention de formation (nouveau document) qui ont été élaborées par SPC. La convention de formation doit préciser entre autre le projet professionnel et la formation en lien avec ce projet. Le suivi du doctorant devient obligatoire et devra être effectué au moins une fois durant sa thèse. Une réflexion doit être menée pour sa mise en place.

Jean-Stéphane Dhersin précise que d'autres écoles l'on déjà mit en place et c'est « hyper chronophage ».

Dominique Ledoux propose de discuter autour de deux formules :

- un suivi individualisé effectué au sein du laboratoire
- un suivi effectué par un jury commun émanant d'une maison (SMBH par ex).

Khaled Hassouni ajoute que l'évaluation doit permettre de prendre une décision : l'arrêt ou la poursuite de la thèse. La grande difficulté de prendre la décision d'arrêter une thèse nous amène à avoir des thèses de plus de 4-5 ans. Il faut prévoir le pire et prendre des mesures d'accompagnement de fin de thèse. En général, la décision d'arrêter une thèse est prise par le doctorant et il est très probable que le comité de suivi aura du mal à demander l'arrêt. De plus, il faut qu'une telle décision soit prise collégialement et ne repose pas une seule personne.

Jean-Stéphane Dhersin rappelle l'importance et les raisons de la soutenance à mi-parcours, en 2<sup>ème</sup> année.

Vincent Lorent précise que c'est un critère académique. Un contrat doctoral est un contrat de travail.

Laure Petrucci confirme la nécessité d'une soutenance à mi-parcours. Le directeur de thèse peut comme cela mieux estimer l'avancée de la thèse.

Dominique Ledoux propose que l'autorisation de réinscription en 3<sup>ème</sup> année ne soit donnée qu'après accord du comité de suivi. Il souhaite un travail de réflexion sur ce sujet d'ici la fin de l'année.

Vincent Lorent propose d'établir des contrats de travail de 2 ans avec une clause de renouvellement pour la 3<sup>ème</sup> année.

Dominique Ledoux demande à ce que soit vérifié dans les contrats si une telle clause existe et sa faisabilité.

## 2) Validation des contrats doctoraux 2016-2017

Les contrats doctoraux sont obtenus d'une part sur une dotation ministérielle et d'autre part sur ressources propres de Paris 13 (masse salariale) : 22 contrats doctoraux ministériels et 20 contrats doctoraux Paris 13.

Ces contrats sont répartis au nombre de 26 pour l'ED Galilée et 16 pour l'ED Erasme. Un ½ contrat est transformé en bourses aux mérites. Reste 25 ½ contrats à distribuer répartis au nombre de 8 CD pour la maison biomédicale (qui comprend depuis cette année le LEEC) ; 10 CD pour la maison Math-Info-Stic et 7,5 pour la maison Physique Matériaux.

### Maison Biomédicale

Marie-Christophe Boissier et Véronique Migonney n'étant pas présents, Dominique Ledoux, seul membre du jury présent ce jour, donne le compte rendu.

13 candidatures ont été auditionnées, 8 ont été classés en liste principale et 5 en liste complémentaire. Il en détaille les lignes.

Lucie Lecuyer, classé en 8<sup>ème</sup> position sur liste principale, a obtenu un financement de l'INCA. Elle libère donc la possibilité d'attribution du 8<sup>ème</sup> contrat de la maison Biomédicale à la candidate classée en premier sur liste complémentaire (Gaia Zirka). L'ED est attente de confirmation de la candidate.

### Maison MATH-INFO-STIC

Laure Petrucci présente les résultats de l'audition pour le LIPN : 12 candidatures, 11 auditionnées et 9 classées dont 5 en liste principale. Si des candidats se désistent, une discussion s'engagera avec les représentants du LAGA.

Anissa Mokraoui, pour le laboratoire L2TI précise que le conseil du laboratoire a retenu la candidature de Houssemeddine Mazouzi.

Jean-Stéphane Dhersin présente les résultats de l'audition pour le LAGA : 7 candidatures déposées, 6 candidats auditionnés, 4 classés en liste principale et 1 en liste complémentaire. Il précise que la répartition des contrats au sein de la maison math-info-stic a été faite en concertation avec les représentants du LIPN.

### Maison Physique Matériaux

Vincent Lorent, au nom du laboratoire LPL, présente les résultats du concours : 5 candidatures, 3 candidats auditionnés et classés en liste principale. Il n'y a pas de liste complémentaire.

Khaled Hassouni, pour le LSPM, indique avoir reçu entre 9-10 candidatures. 8 candidats auditionnés, 7 candidats retenus sans liste complémentaire. Il souligne qu'il y a eu cette année beaucoup de candidats ayant un M2 de Paris 13, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Dominique Ledoux demande à que soit ajouté pour les années à venir une colonne supplémentaire dans le tableau des contrats doctoraux, ce afin de préciser l'origine des masters des candidats.

### Contrats Inspire :

Jean-Stéphane Dhersin intervient pour préciser qu'il y a eu 50 candidatures pour 30 contrats et ce dans des conditions drastiques. Ces contrats sont financés pour 30 % Idex et 70 % par l'Union Européenne.

Vincent Lorent ajoute que le quota est 3-4 candidatures pour l'ED.

Dominique Ledoux précise que le nombre de missions d'enseignement (monitorat) est basé sur le nombre de contrats doctoraux (soit 42) et que la procédure de candidature est dématérialisée. L'attribution des missions d'enseignement, qui résulte d'une combinaison entre les demandes des composantes et celles des doctorants, est effectuée par une commission émanant de la commission recherche. Cette commission se réunira le 12 juillet. Une deuxième session de recrutement est prévue en septembre.

Vincent Lorent soulève un problème au niveau de la langue française pour les doctorants vietnamiens et qu'il convient de ne pas les comptabiliser dans le monitorat.

Jean-Stéphane Dhersin ajoute que le monitorat est une formation pour le doctorant.

Dominique Ledoux précise qu'il est possible d'effectuer une mission d'enseignement à Paris 13 même si le doctorant est inscrit dans un autre établissement. Cependant, les missions sont prioritairement accordées aux doctorants inscrits à Paris 13 et effectuant leur thèse dans un laboratoire Paris13.

Le conseil de l'ED vote à l'unanimité pour les attributions des contrats doctoraux selon la liste présentée en séance et détaillée par les représentants des maisons.

### **3) Questions diverses**

Le prochain conseil aura lieu en octobre 2016.

Tatiana Forestier souhaite consulter les thèses de P13.

Dominique Ledoux l'informe que les thèses ne peuvent être diffusées qu'avec l'accord du docteur.

Il est demandé toutefois de vérifier la légalité. Il existe des liens tels que Thèses-en-ligne (TEL) ou theses.fr.

Patrick Franciosi informe le conseil qu'au LSPM chaque thèse est enregistrée sous un numéro.

Vinent Lorent rappelle qu'une thèse doit être lue, et cela est du rôle de l'ED.

La séance est levée à 17 heures 30 (à vérifier).